



1053 Bretigny-sur-Morrens, le 29 septembre 2026

MUNICIPALITÉ
DE BRETIGNY-SUR-MORRENS

A QUI DE DROIT

Réf. 602.01/mj/MMe

Attestation de bonne conduite/acte ou certificat de mœurs

Madame, Monsieur,

Dans sa séance du 28 septembre 2026, la Municipalité de Bretigny-sur-Morrens a pris la décision de ne plus émettre d'attestation de bonne conduite ou de d'acte de mœurs. Cette décision est effective dès cette date.

En effet, depuis plusieurs années, elle constate qu'il est de plus en plus difficile de se porter garante et d'affirmer qu'une personne domiciliée sur le territoire communal puisse être recommandée du point de vue de sa moralité, de ses mœurs et de ses antécédents, sur la base de renseignements le plus souvent très partiels. Elle considère dès lors qu'un tel document n'a plus de pertinence.

Cette lettre a valeur de justification auprès des éventuels demandeurs initiaux.

En espérant que ces renseignements vous seront utiles, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic


M. MEIER



La Secrétaire


M. JEANNIN